



Déclaration de perte ou de vol d'un document d'identité ou de voyage belge

Document à compléter en **MAJUSCULES** par le déclarant.

Je soussigné(e) :

1. Nom :

2. Prénom(s) :

3. Numéro de Registre national (si connu) :


--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Date de naissance :

5. Lieu de naissance (+ pays) :

6. Nationalité(s) :

déclare :

	du /de la	appartenant à
<input type="checkbox"/> La perte	<input type="checkbox"/> passeport <input type="checkbox"/> ordinaire	<input type="checkbox"/> moi-même
	<input type="checkbox"/> provisoire	
<input type="checkbox"/> Le vol 	<input type="checkbox"/> diplomatique/de service	<input type="checkbox"/> à l'enfant
	<input type="checkbox"/> titre de voyage (étranger, réfugié, apatride)
	<input type="checkbox"/> eID/Kids-ID (Belge inscrit à l'étranger)	né(e) le et dont je suis le parent, tuteur ou représentant légal.
	<input type="checkbox"/> carte d'identité spéciale (Protocole)	
	<input type="checkbox"/> eID/Kids-ID ou carte d'identité provisoire, délivrée en Belgique et déclarée perdue/volée à l'étranger	

PV police :

.....

Numéro du document (si connu) :

Je demande aux autorités belges de signaler ce document afin d'empêcher un abus dont je pourrais être la victime.

Je m'engage à ne plus l'utiliser s'il venait à être retrouvé, et à le faire détruire dans ce cas par mon administration.

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une **demande de passeport** sont autorisés et réglementés par la [loi belge du 10 février 2015](#) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges.

Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet diplomatie.belgium.be (rubrique « Le passeport belge »).

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une **demande de carte d'identité** se font en exécution des articles 6 et 6bis de la [loi du 19 juillet 1991](#) relative aux registres de la population et aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour.

Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration de confidentialité » disponible sur le site internet <https://ibz.be/fr/declaration-de-confidentialite>

Date :

 Signature :

Administration qui reçoit la déclaration :

- poste consulaire (de carrière ou honoraire) de Belgique à
- commune de
- autre (Défense, SPF Affaires étrangères,...) :

Nom et fonction de l'agent :

Date :

 Signature et cachet :

À l'administration (hors consulat honoraire) qui reçoit la déclaration :

1. Enregistrez la perte / le vol (avec PV en cas de vol) dans le programme approprié (BELPAS/BELPIC). Seulement si vous n'avez pas accès à ce programme, envoyez cette déclaration à DOCSTOP (e-mail helpdesk.belpic@rrn.fgov.be ou fax **+32/(0)2 518.26.16**), **avec** le PV de police en cas de vol.
2. Conservez cette déclaration (avec PV en cas de vol) et remettez-en une copie au déclarant.

Un **consulat honoraire** envoie (mail/fax) cette déclaration (avec PV en cas de vol) **uniquement** à son poste de carrière pour conservation et suite utile.